

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
25 août 2011
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 23 août 2011, adressée au Président
du Conseil de sécurité par la Chargée d'affaires
par intérim de la Mission des États-Unis d'Amérique
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux que le Conseil de sécurité a menés durant le mois de décembre 2010 sous la présidence des États-Unis d'Amérique (voir annexe), établi sous ma responsabilité à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

La Chargée d'affaires par intérim
(*Signé*) Rosemary DiCarlo



**Annexe à la lettre datée du 23 août 2011 adressée
au Président du Conseil de sécurité par la Chargée d'affaires
par intérim de la Mission des États-Unis d'Amérique
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité
sous la présidence des États-Unis d'Amérique
(décembre 2010)**

Introduction

En décembre 2010, sous la présidence des États-Unis d'Amérique, le Conseil de sécurité a tenu 32 séances et 18 consultations plénières. Il a adopté 14 résolutions et publié 5 déclarations du Président. Le Vice-Président des États-Unis d'Amérique, Joseph Biden, a présidé la réunion de haut niveau sur l'Iraq, tenue le 15 décembre.

Afrique

Burundi

Le 9 décembre, le Représentant exécutif du Secrétaire général chargé du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB), Charles Petrie, et le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent de la Suisse, Paul Seger, ont rendu compte au Conseil de la situation au Burundi. Le 16 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1959 (2010), par laquelle il a créé le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) en remplacement du BINUB. La résolution prévoyait une période de transition de six mois, durant laquelle les effectifs du BINUB seraient progressivement ramenés au niveau beaucoup moins important établi pour le BNUB. Les délibérations du Conseil ont été centrées sur l'efficacité avec laquelle le Burundi avait consolidé la paix, mais ont également mis l'accent sur les préoccupations suscitées par les violations des droits de l'homme et la corruption.

République centrafricaine

Le 8 décembre, le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, Sahle-Work Zewde, et le Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent de la Belgique, Jan Grauls, ont rendu compte au Conseil de la situation en République centrafricaine. Le 14 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité une déclaration du Président (S/PRST/2010/26), par laquelle il a prorogé le mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA) jusqu'au 31 décembre 2011. Les membres du Conseil ont examiné les menaces à la paix et à la sécurité qui pourraient provenir des groupes armés nationaux et étrangers, étant donné en particulier du retrait de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) avant le 31 décembre 2010.

La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région

Le 14 décembre, le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), Youssef Mahmoud, a rendu compte au Conseil, comme celui-ci l'avait demandé dans sa résolution 1923 (2010), de la situation dans l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine, des progrès faits par le Gouvernement tchadien dans la réalisation des tâches et objectifs énoncés dans ladite résolution et des progrès accomplis dans le retrait total de tout le personnel en tenue et de tout le personnel civil de la Mission. Le Représentant spécial a indiqué que les responsabilités de la MINURCAT avaient été transférées au Détachement intégré de sécurité (DIS) et qu'un fonds commun géré par le Programme des Nations Unies pour le développement avait été mis en place pour aider le Gouvernement tchadien à soutenir le DIS. Il a engagé la communauté internationale à aider à soutenir le DIS après le retrait de la MINURCAT. Il a indiqué que la situation était relativement calme en ce qui concerne les réfugiés et les personnes déplacées, mais que les besoins d'aide humanitaire demeuraient énormes. Il a signalé que la MINURCAT aurait fini de retirer tout son personnel avant le 31 décembre 2010 et qu'elle avait commencé le processus de liquidation. Il s'est dit préoccupé par la situation dans le nord-est de la République centrafricaine et a affirmé qu'il ne faudrait pas relâcher l'attention étant donné l'instabilité dans la région.

Le 20 décembre, au nom du Conseil de sécurité, le Président du Conseil a donné lecture d'une déclaration présidentielle (S/PRST/2010/29) dans laquelle le Conseil a salué l'engagement pris par le Gouvernement tchadien de pérenniser le DIS et a engagé les donateurs à aider les Gouvernements centrafricain et tchadien à s'acquitter de leur responsabilité de protéger les civils.

Côte d'Ivoire

Le 2 décembre, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire, Choi Young-Jin, sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et a publié une déclaration à la presse, dans laquelle il s'est félicité de la participation massive et pacifique à l'élection présidentielle du 28 novembre. Il a tenu une séance d'information le 7 décembre et des consultations les 7 et 8 décembre pour examiner plus avant les activités de l'ONUCI et l'évolution de la crise électorale en Côte d'Ivoire. Le 8 décembre, il a publié une déclaration à la presse, dans laquelle il a notamment demandé à toutes les parties de respecter les résultats du scrutin, attendu que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) avait reconnu Alassane Dramane Ouattara Président élu de la Côte d'Ivoire et a condamné toute tentative visant à remettre en cause l'intégrité du processus électoral ou à compromettre la tenue d'élections libres et régulières en Côte d'Ivoire. Le 16 décembre, le Conseil a publié une déclaration à la presse, dans laquelle il a prévenu toutes les parties qu'elles seraient tenues responsables de toutes attaques contre les civils et leur a demandé de faire preuve de la plus grande retenue, de s'abstenir de recourir à la violence et d'œuvrer de concert en vue du rétablissement d'une paix durable. Le 20 décembre, par sa résolution 1962 (2010), le Conseil a reconduit le mandat de l'ONUCI jusqu'au 30 juin 2011 et exhorté toutes les parties à respecter les résultats du scrutin, attendu que la CEDEAO et l'Union africaine avaient reconnu Alassane Dramane Ouattara Président élu de la Côte d'Ivoire. Le Conseil a également publié,

le 20 décembre, une déclaration à la presse dans laquelle il a condamné les actes de violence et a prévenu tous les auteurs d'attaques contre les soldats de la paix et les civils qu'ils auraient à répondre de leurs actes et seraient traduits en justice.

Comité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria

Le 10 décembre, l'Ambassadeur Ivan Barbalic, Président du Comité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria, a rendu compte au Conseil des activités du Comité durant les six derniers mois et a résumé les conclusions du Groupe d'experts. Il a souligné les conclusions les plus récentes du Groupe d'experts concernant les ressources naturelles et les diamants. Les membres du Conseil se sont déclarés satisfaits des travaux du Groupe d'experts, ont salué l'adoption de la Convention de la CEDEAO sur les armes légères, leurs munitions et autres matériels connexes et ont noté que le Libéria continuait à ne pas appliquer les mesures de gel des avoirs contre les personnes visées par les sanctions. Le 17 décembre, le Conseil a décidé à l'unanimité, par sa résolution 1961 (2010), de proroger d'un an le régime de sanctions contre le Libéria et le mandat du Groupe d'experts.

Somalie

Le 22 décembre, par sa résolution 1964 (2010), le Conseil a décidé à l'unanimité de proroger le mandat de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) jusqu'au 30 septembre 2011 et a prié l'Union africaine de porter son effectif autorisé de 8 000 hommes à 12 000 hommes. Le Conseil a souligné son intention de tenir compte, dans ses futures décisions concernant l'AMISOM, des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs suivants : a) exécution des tâches de transition que le Gouvernement fédéral de transition devait encore mener à bien; b) adoption d'un plan national de sécurité et de stabilisation et mise en place effective de la Force de police somalienne et de la Force de sécurité nationale; c) poursuite par le Gouvernement fédéral de transition des efforts d'ouverture politique auprès de tous les groupes disposés à coopérer et à renoncer à la violence; et d) consolidation de la sécurité et de la stabilité en Somalie par le Gouvernement fédéral de transition sur la base d'objectifs militaires clairement définis et intégrés dans une stratégie politique.

Soudan

Le 9 décembre, le Procureur de la Cour pénale internationale, Luis Moreno Ocampo, a rendu compte au Conseil de l'activité judiciaire concernant le Darfour. Il a signalé que la Cour pénale internationale avait émis un deuxième mandat d'arrêt contre le Président soudanais, Omar Al-Bashir, qui faisait l'objet de trois chefs d'accusation de génocide. Le 16 décembre, le Conseil a consacré une séance publique sur les préparatifs des référendums sur l'autodétermination du Soudan, qui devaient se tenir le 9 janvier 2011, et a adopté à l'unanimité une déclaration du Président (S/PRST/2010/28). Le Conseil a entendu les exposés du Secrétaire général adjoint au maintien de la paix, Alain Le Roy, du chef de l'équipe de surveillance des référendums, Benjamin Mkapa, du Ministre soudanais des affaires humanitaires, Nutrif Siddiq, et du Secrétaire général du Mouvement populaire de libération du Soudan, Pagan Amum.

Asie et Moyen-Orient

Afghanistan

Le 22 décembre, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), Staffan de Mistura, a présenté un exposé au Conseil lors du débat trimestriel sur la Mission. Il a mis l'accent sur les élections parlementaires afghanes tenues en septembre 2010 et le rôle joué par l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale à cet égard, ainsi que sur les questions opérationnelles relatives à la MANUA, notamment le projet de budget pour 2011. Le Président a fait une déclaration à la presse, dans laquelle il a souligné l'appui à la MANUA et s'est félicité de l'annonce des résultats de la dernière élection.

Comité créé par la résolution 1737 (2006)

Le 10 décembre, le Conseil a tenu une séance publique au cours de laquelle il a entendu un exposé de l'Ambassadeur Tsuneo Nishida, Président du Comité créé par la résolution 1737 (2006) et Représentant permanent du Japon, sur les travaux menés par le Comité du 16 septembre au 7 décembre 2010. M. Nishida a décrit l'action menée par le Comité en réponse aux violations des sanctions qui lui avaient été signalées, ainsi que ses autres affaires courantes. Certains membres du Conseil se sont dits préoccupés par les violations des sanctions qui avaient été signalées et noté que la République islamique d'Iran continuait à ne pas respecter les résolutions pertinentes du Conseil. Les membres du Conseil ont salué les efforts du Comité et se sont félicités de la reprise du dialogue entre les E3+3 et la République islamique d'Iran.

Réunion de haut niveau sur l'Iraq

Le 15 décembre, à sa réunion de haut niveau sur l'Iraq présidée par le Vice-Président des États-Unis, Joseph Biden, le Conseil a pris d'importantes mesures pour permettre à l'Iraq de recouvrer le statut juridique et la stature internationale qui étaient les siens avant l'invasion du Koweït en 1990, en adoptant trois résolutions : la résolution 1956 (2010), par laquelle il a décidé de mettre fin le 30 juin 2011 aux dispositions concernant la supervision du Fonds de développement pour l'Iraq par l'Organisation des Nations Unies; la résolution 1957 (2010), par laquelle il a levé les restrictions concernant les armes de destruction massive et les activités nucléaires civiles qu'il avait imposées à l'Iraq après la première guerre du Golfe; et la résolution 1958 (2010), par laquelle il a mis fin aux activités restantes du programme Pétrole contre nourriture. Par ailleurs, le Conseil a publié une déclaration du Président (S/PRST/2010/27) dans laquelle il a réaffirmé son soutien actif à l'Iraq et son appui à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, a salué les progrès accomplis par l'Iraq et la réintégration de l'Iraq dans sa région et a engagé l'Iraq et les autres pays de la région à élargir et approfondir leurs relations.

Iraq et Koweït

Le 17 décembre, le Conseil a tenu des consultations sur la situation entre l'Iraq et le Koweït. Le Coordonnateur de haut niveau du Secrétaire général, Gennady Tarasov, a rendu compte brièvement au Conseil des progrès faits sur la question des Koweïtiens portés disparus et des archives nationales koweïtiennes. Il a souligné

que la tâche consistant à retrouver et à identifier les victimes koweïtiennes était encore à accomplir et qu'aucun progrès n'avait été fait encore pour ce qui est de retrouver les archives nationales koweïtiennes. Le Conseil a appuyé la recommandation du Secrétaire général et a prorogé le financement de activités du Coordonnateur de haut niveau pour une nouvelle période de six mois, jusqu'en juin 2011. Le Conseil a publié une déclaration à la presse à l'issue des consultations.

Myanmar

Le 6 décembre, le Conseiller spécial pour le Myanmar, Vijay Nambiar, a rendu compte au Conseil de la visite qu'il avait effectuée au Myanmar les 27 et 28 novembre. Le Conseiller spécial a fait une évaluation très complète de l'évolution récente de la situation au Myanmar et a rappelé la demande de l'Organisation des Nations Unies tendant à ce que tous les prisonniers politiques dans le pays soient libérés. Il a également indiqué que l'Organisation s'efforcera de resserrer la coopération avec le nouveau Gouvernement dans ses trois domaines d'activité au Myanmar : politique, développement et aide humanitaire.

Népal

Le 9 décembre, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe, a rendu compte au Conseil de la visite qu'il avait effectuée au Népal les 3 et 4 décembre. Il a indiqué que le processus de paix au Népal n'avait guère progressé alors que la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP) devait prendre fin en janvier 2011. Il a précisé que l'impasse politique au sujet de la formation d'un nouveau gouvernement, des modalités d'intégration et de réinsertion des combattants maoïstes et de la rédaction d'une nouvelle constitution n'avait pas été résorbée. Il avait attiré l'attention de ses interlocuteurs népalais sur le fait que la MINUNEP quitterait le pays à la fin de son mandat et les avait vivement engagés à tirer tout le parti possible du temps qui restait pour mettre en œuvre intégralement l'accord de paix. Le Secrétaire général adjoint a expliqué que l'Organisation des Nations Unies continuera d'accorder son attention au Népal même après le départ de la MINUNEP.

La situation dans la péninsule coréenne

Le Conseil a tenu une séance privée et des consultations le dimanche 19 décembre pour examiner la situation dans la péninsule coréenne. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a fait un compte rendu de la situation.

La situation dans le Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 14 décembre, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Robert Serry, a rendu compte au Conseil de la suspension des pourparlers directs entre Israéliens et Palestiniens. Il a rappelé l'opposition de l'Organisation des Nations Unies aux activités de peuplement. Il a indiqué que les forces de sécurité palestiniennes s'étaient révélées être un partenaire de sécurité précieux et que le nombre de soldats israéliens en Cisjordanie était à son plus bas depuis 2005. Le Coordonnateur spécial a indiqué qu'à leur réunion du 10 décembre, les envoyés du Quatuor avaient examiné la nécessité de renforcer l'appui à l'Autorité palestinienne dans ses efforts d'édification d'un État. Il s'est félicité de la décision prise le 8 décembre par l'Autorité palestinienne d'autoriser les exportations

depuis Gaza, sans déroger aux exigences de sécurité, et a signalé que le nombre de camions de marchandises entrant à Gaza avait légèrement diminué au cours du mois passé. En ce qui concerne le Liban, il a indiqué que l'activité politique continuait d'être dominée par les spéculations concernant le Tribunal spécial pour le Liban et que le Coordonnateur spécial des Nations Unies, Michael Williams, continuait d'encourager toutes les parties à régler leurs différends par le dialogue. À la suite de cet exposé, le Conseil a tenu des consultations. Plusieurs membres se sont dits préoccupés par la poursuite des activités de peuplement israéliennes et par la situation humanitaire à Gaza.

Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

Le 20 décembre, le Conseil a entendu un exposé du Département des opérations de maintien de la paix sur le dernier rapport du Secrétaire général concernant la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD). Le 7 décembre, le Conseil s'est réuni avec les pays fournissant des contingents à la FNUOD. Le 22 décembre, le Conseil a décidé, par sa résolution 1965 (2010), de renouveler le mandat de la FNUOD jusqu'au 30 juin 2011.

Europe

Chypre

Le 8 décembre, le Conseil a tenu des consultations plénières, au cours desquelles il a entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Chypre, Lisa Buitenhuis, sur la situation à Chypre et les activités de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP). La Représentante spéciale a signalé que la situation demeurait calme dans la zone tampon, que les forces en présence continuaient de coopérer avec l'UNFICYP et que le nombre des violations de la zone tampon avait diminué. Elle a noté le rôle important joué par l'UNFICYP sur l'île, compte tenu en particulier des négociations en cours, et a recommandé que le mandat de l'UNFICYP soit prorogé.

Le 14 décembre, le Conseil a adopté par 14 voix contre une la résolution 1953 (2010), par laquelle il a prorogé le mandat de l'UNFICYP jusqu'au 15 juin 2011.

Amérique latine

Haïti

Le 10 décembre, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a rendu compte au Conseil de la situation à Haïti. Il a expliqué que les violences qui avaient éclaté au lendemain des élections étaient quelque peu retombées mais que la situation demeurait instable. Selon lui, les troubles entravaient également les efforts de lutte contre le choléra. Il a indiqué que la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti continuerait d'aider le Gouvernement haïtien à maintenir la sécurité. Le Conseil a décidé de publier une déclaration à la presse dans laquelle il a souligné sa préoccupation devant la poursuite de la violence. Il a aussi engagé instamment les partis politiques, les candidats et leurs partisans à s'abstenir de recourir à la violence et à régler leurs

différents par les procédures juridiques établies. Le Conseil a également noté que la tenue d'une élection crédible et légitime constituerait un grand pas vers le relèvement d'Haïti.

Questions thématiques

Les femmes et la paix et la sécurité

Le Conseil a tenu un débat public les 16 et 17 décembre pour examiner les progrès accomplis dans la lutte contre la violence sexuelle et l'impunité, un an après l'adoption de la résolution 1888 (2009). La Représentante spéciale du Secrétaire général, Margot Wallström, a rendu compte au Conseil des activités menées par son bureau pour sensibiliser l'opinion sur la question de la violence sexuelle et lutter contre l'impunité dans les pays tels que la République démocratique du Congo et le Libéria. Tous les membres du Conseil ont fait des déclarations et 30 autres membres et observateurs se sont joints à eux. Dans sa résolution 1960 (2010), qui a été coparrainée par 67 pays, le Conseil a prié le Secrétaire général d'établir des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information sur la violence sexuelle et de faire figurer dans son rapport annuel une liste des parties aux conflits qui ont commis des viols ou d'autres formes de violence sexuelle.

Tribunaux pénaux internationaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie

Le 22 décembre, par sa résolution 1966 (2010), le Conseil a créé le Mécanisme international chargé d'exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux, qui était composé de deux divisions, l'une s'occupant du Tribunal pénal international pour le Rwanda et l'autre du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, lesquelles entreraient en fonction le 1^{er} juillet 2010 et le 1^{er} juillet 2013 respectivement.
